



## QUI SOMMES-NOUS ?

- Les représentants des parents d'élèves sont des **BÉNÉVOLES**
- Les **ÉLECTIONS** des représentants de parents d'élèves ont lieu **CHAQUE ANNÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE VOS ENFANTS**
- Voter, c'est participer aux décisions

## ACTIVITÉS

Représenter les parents d'élèves aux instances des établissements scolaires publics

- école maternelle ou primaire : conseil d'établissement
- collège ou lycée : conseil d'administration

Participer aux commissions spécifiques (restauration, discipline, hygiène et sécurité, etc)

Consulter les familles pour faire remonter les problèmes, proposer des idées, des projets

Participer aux événements de l'établissement